

Procès verbal de la décision des associés du 06/01/2025

Le 06/01/2025 à 14h, les associés de la sociétés SCI LA LOUVIERE DEUX demeurant 38 GRANDE RUE 51450 à Bétheny, représentés par ROSELYNE MARNEF gérante associée et chargée de la liquidation a pris les décisions suivantes :

- L'approbation des comptes de liquidation
- La répartition du solde de liquidation
- La constatation de la cloture des opérations de liquidation
- Le pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Première décision : Approbation des comptes de liquidation

A la vente du bien en janvier 2009, le compte de la SCI LA LOUVIERE DEUX ouvert à la banque KOLB avenue de Laon à Reims, a été clôturé et le capital a été réparti de la façon suivante entre les associés :

ROGER Yves : 55000 euros

ROGER Monique née LERAY : 55000 euros

ROGER Vincent : 50000 euros

CAILLE Amélie : 50000 euros

CAILLE Alexandra : 50000 euros

MARNEF Roselyne : 30000 euros

CAILLE Philippe : 30000 euros

Les associés approuvent les opérations de liquidation ainsi que les comptes définitifs qui en résultent en faisant ressortir un solde positif de zéro euro.

Deuxième décision : Clôture définitive des opérations de liquidation

Les associés donnent quitus au liquidateur de sa gestion, et le déchargent de son mandat. Ils constatent la fin des opérations de liquidation et prononcent la clôture définitive de la liquidation. Par conséquent, la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

Troisième décision : pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Les associés donnent tous pouvoirs à MARNEF Roselyne, pour effectuer les formalités afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

Comptes approuvés le 06/01/25

lu et approuvé
CAILLE Amélie

la gérante
Monique ROGER

lu et approuvé
P. CAILLE

lu et approuvé
CAILLE Alexandra

lu et approuvé
YVES ROGER